Foire aux questions

Les échanges tenus avec les citoyens, les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes ont permis d'identifier plusieurs questions récurrentes concernant le projet. Cette section regroupe les principaux sujets qui reviennent le plus fréquemment dans le cadre de ces discussions.

Les réponses présentées reflètent l'information actuellement disponible et seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Si vous ne trouvez pas réponse à votre question, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du projet à info.qc@firstlight.energy

Pourquoi ce projet est-il proposé?

Le Projet éolien Beauharnois vise à contribuer à l'approvisionnement en électricité renouvelable du Québec tout en soutenant les objectifs de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à son interconnexion au réseau de transport d'Hydro-Québec, le parc éolien produira l'équivalent de la consommation électrique de 30 000 foyers québécois.

La zone de Saint-Urbain-Premier est présente de bonnes conditions pour le développement d'un parc éolien, notamment grâce à des vents de bonnes qualité et la proximité d'une ligne de transmission d'Hydro-Québec.

Comment les emplacements des éoliennes sont-ils déterminés?

Les emplacements sont évalués selon plusieurs critères, notamment la ressource de vent, la minimisation de l'impact sur les terres agricoles, les contraintes environnementales, les exigences réglementaires, les considérations techniques et les commentaires des parties prenantes.

Les éoliennes produisent-elles du bruit?

Les éoliennes produisent un certain niveau de bruit, principalement dû au mouvement des pales dans l'air. Le bruit dépend donc principalement de la vitesse du vent, il n'est donc pas constant dans le temps, sans être intermittent.

Le projet doit respecter les limites sonores données par le MELCCFP et par le projet de RCI de la MRC. Notamment, un niveau sonore maximal de 40 dBA à une habitation, ce qui correspond à une bibliothèque calme.

Des modélisations et études acoustiques seront réalisées avant la soumission et pendant la phase de développement, conformément aux exigences réglementaires applicables.

Quels seront les bénéfices pour la communauté?

Le projet pourrait générer d'importantes retombées économiques pour la communauté locale tout au long de sa durée de vie. En vertu du cadre applicable aux projets éoliens au Québec, la collectivité locale recevrait des redevances annuelles d'environ 6 227 $ par mégawatt installé. Pour un projet de 100 MW, cela représenterait environ 620 000 $ par année, indexés annuellement, soit près de 25 millions de dollars sur la durée du contrat de 30 ans.

Le projet générera également plusieurs millions de dollars de revenus chaque année. La MRC de Beauharnois et les communautés autochtones locales auront l'occasion de devenir partenaires du projet, avec une participation pouvant atteindre 50 %, leur permettant ainsi de bénéficier directement des revenus générés pendant toute la durée de vie du parc.

Des retombées économiques sont également attendues pendant les phases de construction et d'exploitation grâce à l'octroi de contrats à des entreprises locales et régionales, notamment dans les secteurs de l'excavation, du transport, du déneigement, du béton et de la machinerie lourde. Une fois en exploitation, le parc pourrait créer de cinq à six emplois permanents pour assurer son exploitation et sa maintenance.

Quelles études environnementales seront réalisées?

Le projet devra suivre une Procédure d'Évaluation et d'Examen des Impacts sur l'Environnement (PÉEIE), encadrée par le ministère de l'environnement (MELCCFP). L'étude d'impact analyse les effets potentiels du projet sur le milieu naturel, le milieu humain et le territoire. Elle permet de documenter les enjeux, d'évaluer les impacts possibles et de proposer des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

La PÉEIE prévoit notamment des étapes d'information et de consultation du public, ainsi qu'une analyse gouvernementale du projet avant qu'une décision ne soit rendue.

Les éoliennes vont-elles impacter les aquifères et les puits privés ?

La protection de l'eau, des sols et des milieux naturels fait partie intégrante des études qui seront réalisées pour le projet. Les travaux de construction seront planifiés de manière à limiter les risques pour l'environnement, notamment en ce qui concerne les eaux de surface, les milieux humides, les cours d'eau et les eaux souterraines. Les mesures de protection qui seront mises en place seront précisées dans les prochaines étapes du projet.

En ce qui concerne les puits privés, les vibrations causées par les travaux pourraient, dans de rares cas, rendre l'eau temporairement plus trouble. Toutefois, ce risque est jugé faible dans le secteur en raison des conditions du sol et de l'éloignement des travaux par rapport aux puits. Les dommages aux puits sont extrêmement rares et les effets observés sont généralement de courte durée.

Y a-t-il un risque de projection de glace l'hiver ?

Dans le cadre de l'Appel d'Offres d'Hydro-Québec, les éoliennes doivent être équipées d'un système d'antigivrage, ce qui limite fortement la formation de glace sur les pales. De plus, les éoliennes modernes sont équipées de systèmes de contrôle et de sécurité qui permettent de détecter certaines anomalies, par exemple des vibrations inhabituelles, des conditions météorologiques particulières ou un fonctionnement anormal de l'équipement. En cas de situation problématique, les éoliennes peuvent être ralenties ou arrêtées automatiquement pour empêcher la projection de glace.

Pourquoi la séance d'information est-elle organisée sous forme de portes ouvertes plutôt qu'avec une présentation suivie d'une période de questions au micro?

Le format choisi vise à favoriser des échanges plus personnalisés et approfondis avec les membres de l'équipe du projet. En permettant aux participants de circuler librement entre les différents kiosques thématiques, chacun peut poser ses questions directement aux spécialistes concernés et obtenir des réponses adaptées à ses préoccupations.

Cette approche permet également de répondre à un plus grand nombre de questions et encourage la participation de personnes qui préfèrent discuter individuellement plutôt que de s'exprimer devant l'ensemble de l'auditoire. Enfin, le format portes ouvertes offre une plus grande flexibilité, puisque les participants peuvent arriver à tout moment pendant les heures de l'événement sans manquer une présentation donnée uniquement au début de la rencontre.

Le projet est-il déjà confirmé?

Le projet n'est pas encore confirmé et demeure à un stade de pré-développement. Plusieurs étapes importantes doivent encore être franchies avant qu'il puisse être approuvé et mis en œuvre.

Dans le cadre du processus actuel, l'équipe prévoit soumettre une offre lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en février 2027. Toutefois, la sélection du projet par Hydro-Québec constitue une étape préalable essentielle et le projet ne pourra aller de l'avant que s'il est retenu dans ce cadre concurrentiel.

Par la suite, si le projet est sélectionné, il devra encore faire l'objet de diverses analyses techniques, environnementales et réglementaires, ainsi que de processus d'approbation et de délivrance d'autorisations avant de pouvoir être construit et entrer en exploitation.